

DECISION N° DEC-2025-028

OBJET : DEVIS JRS SECURITE MANIFESTATIONS 2025**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
(ARTICLE L2122 – 22 C.G.C.T.)**

Le Maire de la commune d'ÉTOILE SUR RHONE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-020 du 26 mai 2020 transmise en Préfecture le 26 mai 2020, et notamment son 4ème alinéa qui dispose que le Maire peut être chargé pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Vu le devis présenté par la société JRS Sûreté et Sécurité, située 307 rue Faventines, 26000 Valence en date du 13/03/2025 pour la sécurisation des festivités 2025

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des festivités sur la commune d'Etoile Sur Rhône

DECIDE**Article 1 :**

- **D'ACCEPTER** le devis N° D25-230445 du 13/03/2025, de la société JRS Sûreté et Sécurité, située 307 rue Faventines, 26000 Valence

pour une prestation de sécurité des manifestations de l'année 2025 (bal des Classards, carnaval et 14 juillet), pour un montant total de 13 370 € HT soit 16 044 € TTC.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le devis mentionné ci-dessus.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ETOILE SUR RHONE
Le 31 mars 2025
Le Maire,

Françoise CHAZAL

